



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

foie gras

Question écrite n° 115769

Texte de la question

M. François Loos interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce extérieur, sur les conséquences néfastes de la décision du principal salon alimentaire d'Allemagne - l'ANUGA de Cologne - d'interdire la vente, la dégustation et la promotion du foie gras durant les prochaines sessions. En effet, la loi allemande prohibe la production de foie gras, jugeant que les méthodes de production sont cruelles. Si, au niveau national, on peut comprendre une telle décision, l'ANUGA est un salon international. Refuser à l'un des pays invités de promouvoir ses spécialités est absurde. Il lui demande quelles actions sont envisagées par le Gouvernement pour faire entendre raison aux organisateurs de l'ANUGA.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115769

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8277

Question retirée le : 29 novembre 2011 (Fin de mandat)